

Onze avril deux mille vingt-quatre : convocation du conseil municipal pour une séance ordinaire le dix-sept avril à dix-neuf heures et quinze minutes dans la salle du conseil municipal en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Validation du procès-verbal de la séance du 28.03.2024

27.2024 Approbation du projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni pour une séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale GUIT NICOL, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO, adjointes
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames DEBONO, FERRARO, NERINI, MARCHAND, ODDO, ROCHEREAU, GREC-MERESSE, SMOLDERS
Messieurs DRUSIAN, CRASTES, VALLAURY, GUENIN, DERENNE, PAYET, BONUCCI,

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame HEYBERGER-PAUL représentée par Madame MOIREAU
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DRUSIAN
Monsieur TRUGLIO représenté par Madame SMOLDERS

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur PARAGE

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel, et demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire présente ses condoléances à Monsieur Christophe Lupi-Grasso pour la perte de son grand-père, Monsieur Louis Grasso, décédé le 10 avril 2024.

27.2024 Approbation du projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village

Madame le Maire expose :

L'aménagement de la place des Déportés doit être réalisé parallèlement aux travaux du programme immobilier Le Pré, dès lors que le parking provisoire sera livré à la commune.

La commune souhaite réaliser un projet d'ensemble comprenant le stationnement sur la Place des Déportés et de l'Alambic, mais aussi requalifier l'espace autour du Monument aux Morts ainsi que l'aménagement des interfaces et connexions avec la Résidence « Séniors » et la Villa niçoise récemment réhabilitée.

Ce projet d'ensemble vise également à créer un espace paysager avec de nombreux espaces verts naturels arborés.

Vu les études de faisabilité qui ont permis d'établir une première estimation du projet de 1 109 600 € HT ;

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre en date du 10 mai 2023 ;

Considérant que les études d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif sont en cours et nécessitent d'ores et déjà une réévaluation du projet ;

Considérant le coût prévisionnel total de l'opération qui est estimé à ce jour à 2 119 311 € HT, arrondi à 2 543 200 € TTC ;

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet, il faut d'une part démolir l'espace WC publics, fontaine et abris bus existants et d'autre part construire d'importants murs de soutènement qui nécessitent de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant les subventions demandées pour financer ce projet à l'Etat, à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et non-encore attribuées ;

Considérant le plan de financement estimatif de l'opération joint à la présente ;

Je vous rappelle que cette opération est inscrite au Budget Primitif 2024 de la commune ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village tel que présenté ci-dessus
- de m'autoriser à déposer le permis de démolir et l'autorisation d'urbanisme correspondants

Madame le Maire : Avant de voter la délibération de ce projet qui est très important pour la commune et pour lequel nous demandons de grosses subventions, je vous propose de vous présenter quelques images de l'avant-projet avant de répondre à vos questions. Vous remarquerez que le projet est très arboré et ombragé puisque maintenant, quand vous imperméabilisez, il faut ombrager vu les problèmes climatiques que le monde entier connaît. Sur l'une des toitures, un belvédère plongera directement sur la vue que l'on a à côté de la Maison de Santé. En sachant que nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que tous nos platanes étaient malades, ils sont atteints de chancre. 70% d'entre eux sont pratiquement vides à l'intérieur, ils représentent donc un danger certain pour les personnes qui traversent ce parking. Pour ombrager ce nouvel espace des Déportés, 46 arbres supplémentaires vont être plantés. Pour la requalification du monument aux morts, nous allons faire des choses plus modernes, avec un nouveau look un peu artistique et du matériel urbain en béton, qui offre l'avantage de ne pas s'abîmer dans le temps. Là encore, il y aura beaucoup de verdure, sauf aux endroits sur lesquels roulent les voitures qui seront en béton désactivé, qui ressemble au parvis de la mairie. La moitié des places de parking sera également en béton désactivé, l'autre moitié sera en bitume. Ce soir, je vous montre un avant-projet pour vous donner une idée de la capacité de stationnement que nous allons récupérer. A ce stade, 2 solutions s'offrent à nous. Nous allons commencer par refaire complètement l'Alambic grâce auquel nous allons gagner beaucoup de stationnements puisque l'on va récupérer la pente qui est au fond de l'Alambic et qui va être surélevée. Pour que les travaux avancent vite et qu'ils coûtent moins cher, l'idéal serait de fermer complètement la place des Déportés. Ainsi, les engins et matériaux seraient acheminés sur place, en une seule fois. Cela sera rendu possible grâce à un « prêt » que nous a proposé le promoteur : vous savez que nous avons acheté un étage de parking dans la future résidence

Senior, qui nous fera bénéficier de 50 places supplémentaires. Normalement, ce parking devrait être réalisé en au moins 2 tranches. En attendant, le promoteur propose de nous prêter son propre parking qui fait 74 places. Ce qui fait que nous pourrions fermer la place des Déportés pour les travaux une seule fois, récupérer l'espace de stationnement du promoteur de 74 places plus celui de l'Alambic qui en compte 50, ce qui ferai un total de 130 places. Une capacité bien supérieure à celle de la place des Déportés aujourd'hui.

Madame GREC-MERESSE : J'ai 2 questions : 1) Le parking de l'Alambic sera-t-il à la même hauteur que le parking des déportés ?

2) La sortie du village se fera-t-elle toujours par devant la maison des Gastaud, même pendant les travaux ?

Madame le Maire : Oui, les 2 parkings seront à la même hauteur, et la sortie du village restera inchangée. La seule préoccupation est de savoir si on fait les travaux en une fois, ce qui serait l'idéal, sachant qu'on dissocie la place de l'Alambic et la place des Déportés. On refait l'Alambic tout de suite, et une fois qu'il est terminé, on passe à la place des Déportés. Je pense que si on a la chance d'avoir les 2 parkings donc 130 places, ça vaut le coup de faire la place des Déportés en une seule fois.

Madame GREC-MERESSE : Bien entendu, les travaux commenceront quand les parkings des Prés seront finis ?

Madame le Maire : Oui, le chantier a repris depuis 3 semaines. Nous avons besoin d'avoir les murs des bâtiments pour le soutènement du parking donc dès que les murs des bâtiments arriveront au niveau de la place des Déportés, nous commencerons les travaux.

Madame GREC-MERESSE : Est-ce que toutes les voitures qui seront dans le parking vont sortir en face de mon magasin ? Que comptez-vous faire ? Mettre des feux rouges ? Car 74 voitures, ça fait beaucoup, d'autant plus que la sortie se fait quasiment dans un tournant. Des aménagements sont-ils prévus ?

Madame le Maire : Oui, elles sortiront en face du magasin. Je ne me suis pas encore posée la question, j'ai envie de dire, on verra un peu à l'usage. S'il faut mettre des feux de chantier, nous mettrons des feux chantier. Le tout est de récupérer la capacité de stationnement et de voir un peu comment ça vit. Je n'émet pas de doute sur le fait que, s'ils le peuvent, les gens préféreront aller se garer en aérien, le turnover se fera donc plus sur la place des Déportés que dans le parking en sous-sol. En outre, étant donné que les 74 places seront dédiées aux logements de la résidence Senior, je pense qu'il y aura moins de turnover qu'avec les personnes qui viennent travailler ou qui vont à l'école.

Madame MOIREAU : S'il est décidé que les travaux de la place des Déportés soient faits en une seule fois, pendant combien de temps la place serait-elle en travaux ?

Madame le Maire : Environ 9 mois. Sachant qu'avec les travaux, on sait quand ça commence, mais pas quand ça finit... C'est pour cela que si le parking de l'Alambic est refait avant le début des travaux et que l'autre nous est prêté par le promoteur, ce sera une sécurité pour nous au cas où les travaux prennent du retard. Je me sens moins fébrile par rapport à la fin des travaux car nous bénéficierons d'une capacité de stationnement supérieure à celle dont nous disposons aujourd'hui.

Madame GREC-MERESSE : Allez-vous organiser une réunion d'information pour les commerçants ?

Madame le Maire : Tout à fait. On s'est interrogé sur le fait de dédier le parking de l'Alambic aux clients des commerçants après les travaux de la place des Déportés. Sous quelle forme (zone bleue, badge) je ne sais pas encore, j'en discuterai avec les commerçants. Je leur présenterai un projet un peu plus affiné, avec des images plus esthétiques. Et surtout, j'attends

la réponse ferme et définitive du prêt du parking de 74 places, parce que la rapidité des travaux va beaucoup en dépendre.

Madame MOIREAU : On a le temps d'y penser, mais pendant les travaux de la place des Déportés, peut-être qu'il serait bien d'envisager qu'il n'y ait pas de longs stationnements sur le parking sous l'école qui serait dédié aux familles qui déposent les enfants et repartent. Nous pourrions faire un arrêté pour le temps des travaux afin de faire en sorte que les gens ne restent pas 2 ou 3 jours garés sur ce parking s'ils n'ont pas besoin de leur véhicule. Qu'ils aillent plutôt se mettre en bas pour laisser les parents arriver plus facilement à l'école.

Madame le Maire : C'est vrai que les parents se sont bien appropriés ce parking, même si au début, cela a été un peu compliqué. Il est évident que les parents qui arrivent 3 minutes avant la fermeture du portail de l'école iront directement au parking sous l'école plutôt que d'aller se stationner dans le parking en sous-sol. En tout cas, on le vivra au jour le jour comme on a vécu les travaux de la mairie et comme on vit les travaux d'une manière générale depuis plus de 10 ans, mais toujours avec grand plaisir puisque ce n'est que pour le mieux !

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur BONUCCI : « On ne peut que se réjouir de prévoir la requalification de notre entrée de village mais je constate une fois de plus que vous prenez seule vos décisions sans aucune concertation. Vous proposez d'approuver le projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village sur une présentation extrêmement sommaire pour un projet aussi structurant et onéreux. On est en droit de se poser quelques questions. En effet, où apparaissent le programme et la présentation détaillée du projet, les paramètres de mise en œuvre, les critères de design, l'expression détaillée des besoins, les exigences techniques générales et spécifiques du projet, le budget d'aménagement définitif, l'échéancier de réalisation, les documents de référence... ? Pourriez-vous nous les présenter ? Quels sont les partenaires qui ont participé à l'élaboration du cahier des charges du programme ? Pourriez-vous nous en communiquer la liste ? Avez-vous sollicité la population, les résidents du village, les services publics, les commerçants, les professions libérales, les ambulants, les associations, pour connaître leurs attentes ? Quelles sont-elles ? Sur quels critères ont été réalisés les études de faisabilité ? Combien y en a-t-il eu ? Les "avant-projet" sommaires et définitifs ont-ils fait l'objet d'une présentation publique ? A-t-on pris en compte les observations de ce public ? Quels sont-elles ? Enfin, est-on obligé de consacrer l'usage exclusif de cette place à un "parc de stationnement" ? Ne serait-il pas plus opportun de construire un parking souterrain pour vider totalement les voitures de cet espace ? Dois-je rappeler que les 3/4 de la place des Déportés est essentiellement constituée de remblais dont le terrassement se ferait extrêmement aisément plutôt que "construire d'importants murs de soutènement" assimilés à des remparts à l'entrée du bourg ? Vous comprendrez sans difficulté que tant que nous ne disposerons pas des réponses à ces questions, nous ne pourrons pas "approuver le projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village tel que présenté". Nous voterons contre. »

Madame le Maire : Merci pour ces observations très intéressantes. Je vous rappelle qu'il y a une commission qui travaille sur ce parking depuis de fort nombreuses années, puisque le travail avait déjà commencé avant les élections municipales de 2020. Donc ce projet n'est pas arrivé comme un cheveu sur la soupe, Monsieur Bonucci, et heureusement car nous sommes quand même des gens très prévoyants et consciencieux dans le travail. Par contre, en ce qui vous concerne, vous ne participez à aucune commission même quand vous êtes invité, et vous daignez de temps en temps à vous excuser mais de façon très rare. Donc je pense que c'est vraiment inopportun de faire de telles réflexions de la part de quelqu'un qui, même quand il était dans la majorité, ne venait pas aux commissions. Comme tous les travaux, pour que ça avance, il faut qu'on y travaille entre élus, puisqu'on est là pour ça. Nous avons été élus par les Gattiérois pour travailler sur les travaux de la commune. Effectivement, vous pensez bien que tout a été mûrement réfléchi depuis longtemps. Je m'excuse encore de vous ramener à vos écrits qu'il faudrait peut-être vérifier un jour, puisqu'à chaque fois que vous dites quelque chose, ce n'est pas la vérité. La dernière fois, vous avez dit qu'il fallait acheter des terres agricoles, vous ne saviez pas qu'on en avait achetées. Vous dites qu'il faut acheter des terrains, mais

quand on achète des terrains et qu'on passe des délibérations, vous votez contre... Ce soir, je ne vais pas décrire toutes vos inepties et vos contradictions ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 23 voix pour, 2 voix contre (Madame ROCHEREAU et Monsieur BONUCCI) et 1 abstention (pouvoir de Monsieur TRUGLIO à Madame SMOLDERS) :

- approuve le projet d'aménagement du parc de stationnement de la place du village tel que présenté ci-dessus
- autorise Madame le Maire à déposer le permis de démolir et l'autorisation d'urbanisme correspondants.

Avant de clôturer la séance, **Madame le Maire** ajoute : « Nous sommes vraiment ravis que ces deux personnes votent contre car cela montre l'état d'esprit complètement négatif de ces deux personnes ».

Madame le Maire remercie l'assemblée et lève la séance du conseil municipal à 19h48.

Fait à Gattières, le 17/04/2024

Séance levée à 19 heures 48

Mme GUIT-NICOL Pascale Madame le Maire  	Mme MARCHAND Caroline La secrétaire de séance 
---	--

Validé le : 22/07/2024

Affiché le : 24/07/2024

